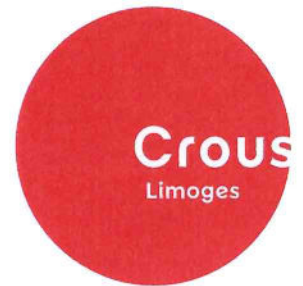




**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DELIBERATION CA – 2026-03-11 /10**

**Relative à l'adoption des tarifs d'hébergement 2025-2026**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du Crous de Limoges pour la séance du 11 mars 2026 ;*

**Point de l'ordre du jour :**

10- Tarifs d'hébergement 2025-2026

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et de l'innovation et de Monsieur le Directeur Général du Crous ;

Vu les remarques des administrateurs consignées au procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2026 ;

**Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur les tarifs d'hébergement 2025-2026**

Nombre de membres participant à la délibération : 22

Abstentions : 1

Pour : 17

Contre : 4

Fait, à Limoges, le 11 mars 2026

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et de l'Innovation

  
**Emmanuel Roux**